

20 mesures phares pour une politique solidaire climatique et pour la nature en 2024



Le dérèglement du climat devient de plus en plus visible et s'accélère. Nos émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial ne baissent pas conformément à nos engagements. Les écosystèmes sont partout dans le monde mis sous pression, et peinent à se reconstruire face aux menaces issues des activités humaines qui pèsent sur eux. Les inégalités sociales se creusent, avec ces dernières années, des factures qui pèsent lourdement sur les familles et les PME. Pour la première fois depuis 75 ans, le continent européen connaît à nouveau une guerre de grande ampleur.

Jamais, nous n'avons vécu un contexte de polycrises comme celui que nous traversons actuellement. Cela renforce également le sentiment de malaise et crée une polarisation croissante et une société sous haute tension¹. C'est le terreau idéal pour les partis antidémocratiques. Il est grand temps de construire une société solidaire avec les personnes les plus touchées par ces crises et en équilibre avec notre planète. Il faut pour cela un véritable changement de paradigme : vers des politiques climatiques équitables et inspirantes qui soutiennent les gens au lieu de les dresser les uns contre les autres. Des politiques redistributives qui équilibrent les bénéfiques et les charges afin que toute personne ait une vie digne et participe à la transition écologique.

Greenpeace met en avant 20 mesures phares que nous considérons comme des priorités politiques pour les années à venir. Ces mesures phares complètent les mémorandums plus extensifs de la [Coalition pour le climat](#), de la [Coalition pour la biodiversité](#) ou de la fédération Canopéa, entre autres, auxquels Greenpeace souscrit également.

1. Un pacte Logement/Énergie

Un pacte logement/énergie doit acter la mise en place **d'investissements massifs dans l'isolation des bâtiments**, en commençant par les logements occupés par des familles à faibles revenus et de la classe moyenne inférieure, tant dans le logement privé que public. L'isolation des logements comme des bâtiments publics doit être un chantier ambitieux avec des moyens à la hauteur à tous les niveaux de pouvoir - tant au niveau local, dans les régions, que sur la politique de l'emploi et la fiscalité pour le fédéral que le niveau communautaire pour la formation au niveau de l'enseignement. Le rythme actuel des

¹ SCHELTENS, V et TREMBLOY, D. 2022. Noir, jaune, blues ... 5 ans après. Survey & Action et Fondation Ceci n'est pas une crise. [En ligne](#).

rénovations des bâtiments est en effet beaucoup trop faible en Belgique² et les cadres incitatifs existants ne sont pas suffisants car encore trop centrés sur le système de primes individuelles. D'après certaines études, 40 à 50% des propriétaires ne veulent pas ou n'ont pas les moyens pour financer une rénovation profonde et n'ont pas les capacités pour emprunter³. Pour atteindre la neutralité carbone du bâti en 2050, la rénovation énergétique est un impératif climatique⁴ et social⁵, qui va améliorer le bien-être de la population et créer de nouveaux emplois locaux⁶. Elle doit constituer la colonne vertébrale pour renforcer l'accès à un logement de qualité pour tout le monde.

La logique de rénovation doit se centrer sur le bâti existant plutôt que sur le neuf. Elle doit accélérer et développer des approches collectives, en mettant en place des rénovations quartier par quartier, à une échelle beaucoup plus grande avec une intervention étatique importante. Des normes obligatoires en termes de rénovation doivent être mises en place, et les propriétaires les plus pauvres doivent être accompagnés (entre autres via le préfinancement).

Par ailleurs, le logement n'est pas toujours accessible pour une partie des personnes à revenus faibles. La rénovation ne doit pas menacer le droit au logement, au contraire. **Cette rénovation doit s'accompagner de politiques sociales** telles que, entre autres, un système de location conventionné, dans lequel les propriétaires privés reçoivent des incitations financières pour louer des logements de qualité à des prix abordables et dans lequel le prix maximum demandé par m² doit être régulé comme cela se fait dans d'autres villes européennes⁷. Par ailleurs, il existe d'importantes listes d'attente⁸ pour les logements sociaux, alors que le nombre de logements disponibles diminue car le parc immobilier existant est vieillissant. Nous avons un besoin urgent de logements sociaux

² Le taux est actuellement de 1%. La vague de rénovation suite à la hausse des prix de l'énergie est en train de se tasser et ne touche pas toutes les catégories de population (<https://www.ing.be/Assets/Documents/RealEstateFocusMarch2023FR.pdf>).

³ Une étude menée en Wallonie en 2022 montrait que 50% n'étaient pas intéressés et pas toujours pour des raisons financières (<https://s1c48d1d1a2c997e5.jimcontent.com/download/version/1673869134/module/10937570271/name/R%C3%A9novation%20du%20logement%20priv%C3%A9%20en%20Wallonie%20-%20PRESEN-TATION.pdf>)

Des chiffres similaires s'appliquent également à la Flandre.

<https://www.bondbeterleefmilieu.be/artikel/bijna-helft-vlamingen-kan-energie-renovatatie-niet-betalen-met-deze-recepten-kan-het-w-l>

⁴ Un exemple frappant : Le seul chauffage dans le secteur résidentiel en Belgique représente 14,9 % de nos émissions de gaz à effet de serre en 2021. Climat.be:

<https://climat.be/en-belgique/climat-et-emissions/emissions-des-gaz-a-effet-de-serre/emissions-par-secteur>

⁵ La précarité énergétique affecte un ménage sur cinq en Belgique.

<https://media.kbs-frb.be/nl/media/7707/20200323NT.pdf>

⁶ Peu d'études précises existent. La dernière en date commanditée par l'UE en 2019 évoque la création de 80.000 emplois en Belgique dans la transition écologique, dans le cadre d'un scénario limitant à 2 degrés l'élévation de la température.

⁷ Greenpeace soutient également d'autres mesures du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté et le Network Tegen Armoede. Voir entre autres:

<https://netwerktegenarmoede.be/nl/nieuws/2022/vlaams-netwerk-tegen-armoede-stelt-noodplan-voor-in-strijd-tegen-stijgende-huurprijzen>

⁸ A Bruxelles, 50.000 personnes sont en attente, sachant que la moitié de la population bruxelloise est dans les conditions pour demander un logement social. En Flandres, 182.000 sont en attente. En Wallonie, 40.000 familles. Avec des délais d'attente entre 8 à 17 ans en moyenne.

supplémentaires, de rénover le parc existant et d'aller plus loin en encadrant les loyers sur le marché privé pour éviter que la rénovation entraîne que certaines familles ne puissent trouver à se loger.

2. Sortir progressivement des énergies fossiles et atteindre 70% d'électricité renouvelable en 2030

Pour rester en deçà des 1,5 degrés d'élévation de la température - l'objectif de l'Accord de Paris - nous devons sortir des énergies fossiles. Pour ce faire, la Belgique doit également s'engager à **sortir progressivement du gaz d'ici 2035 et du pétrole d'ici 2040**. En amont, nous devons cesser les contrats - et les infrastructures afférentes- à long-terme qui nous enferment dans l'importation de gaz. En investissant pleinement dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les heures de fonctionnement des deux nouvelles centrales à gaz en construction peuvent être réduites à un minimum absolu d'ici 2035. Les centrales à gaz anciennes et moins efficaces doivent être fermées le plus rapidement possible.

La bonne nouvelle, c'est que nous avons en main les technologies pour sortir des énergies fossiles. Alliés à un pacte logement/énergie, les renouvelables sont la solution pour notre production et notre sécurité d'approvisionnement. **Pour 2030, 70% de notre production d'électricité doit être renouvelable**⁹. Parallèlement, **l'électrification des secteurs du chauffage et des transports** assurera une consommation d'énergie efficace et une forte réduction des émissions de CO2.

Par ailleurs, il faut réserver l'hydrogène renouvelable aux processus industriels, surtout dans l'industrie lourde (chimie, acier, non-ferreux...), et aux secteurs difficilement électrifiables. Les investissements stratégiques sont dans les renouvelables et la capacité de stockage, pas dans la production d'hydrogène à grande échelle, la capture du carbone, etc.

La **transition énergétique doit se faire de pair avec un soutien structurel à la participation citoyenne et aux projets de coopération publique** dans la production énergétique. Tant via à minima 20% réservé aux coopératives citoyennes dans l'éolien en mer, que via la mise sur pied par quartier de communautés d'énergies renouvelables ou de réseaux de partage de chaleur, dans lesquels les citoyennes et citoyens, les PME et les institutions publiques jouent un rôle.

3. Une protection ambitieuse de la nature au niveau national et international

Notre nature est soumise à une forte pression, tant en Belgique que dans le reste du monde. Il est crucial d'enrayer la perte de biodiversité d'ici 2030. Sur base de la stratégie européenne pour la biodiversité et du sommet de l'ONU sur la biodiversité en décembre 2022 - COP15 - **il appartient à la Belgique d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux ambitieux en matière de biodiversité**. En Belgique, la nature doit être mieux protégée et s'étendre à au moins 30 % de la surface

⁹ Pour ce faire, il faut viser une capacité d'environ 20 GW de PV, 5,8 GW d'éoliennes en mer et 6 GW d'éoliennes terrestres.

terrestre et maritime. Nous devons également réduire drastiquement l'utilisation des pesticides et cesser d'exporter les pesticides les plus nocifs. Une restauration de la nature à grande échelle doit également être entreprise. Plus précisément, il s'agit d'améliorer la protection et l'expansion de la nature en ville, de protéger les forêts les plus vulnérables et les plus précieuses, et de passer à une agriculture agro-écologique qui travaille pour, et non contre la nature¹⁰.

Nous devons également réduire l'impact de notre production et de notre consommation belges sur la nature à l'étranger. Une façon d'y parvenir est **d'appliquer strictement la législation européenne sur les produits sans déforestation en Belgique** et de plaider pour un renforcement de cette législation dans les années à venir¹¹. Cette législation doit également mettre un terme aux flux d'argent privé et public dans la destruction de la nature et son champ d'application doit être étendu à d'autres écosystèmes. Enfin, la Belgique devrait fournir beaucoup **plus de ressources financières pour la conservation et la restauration de la biodiversité dans le monde**, notamment par le biais de la coopération au développement¹².

4. Du vert pour tout le monde : une mesure préventive de santé et de protection face au dérèglement climatique

Le fait d'avoir accès à la nature est bon pour la santé. De plus en plus d'études montrent que les gens sont en meilleure santé physique et mentale¹³ lorsqu'ils ont une vue sur les arbres, vivent dans des rues arborées et passent plus de temps dans la nature. Cet effet sur la santé est encore renforcé par la corrélation entre la qualité de l'air et la nature, ainsi que par la fonction de refroidissement de la nature dans les centres-villes chauds, ce qui sera nécessaire face au dérèglement climatique.

Aujourd'hui, l'accès à la nature n'est pas uniformément réparti et les plus démunis vivent souvent le plus loin de la nature, sont plus souvent soumis aux effets des vagues de chaleur et souffrent plus souvent d'une qualité d'air moins importante. C'est inacceptable : **la nature est pour tout le monde et doit être facilement accessible à tout le monde**.

Par conséquent, **la règle des 3/30/300** devrait être introduite¹⁴ : **chaque individu devrait pouvoir voir 3 arbres depuis son domicile ; chaque quartier devrait avoir une**

¹⁰ Points 5-8

¹¹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_5916

¹² Greenpeace s'associe aux demandes des ONG de solidarité internationale d'avoir une croissance budgétaire pour atteindre 0,7% du RNB en 2030, dédié à la coopération au développement: voir <https://www.cncd.be/cooperation-au-developpement-?lang=fr>

¹³ Étude néerlandaise sur l'impact de l'écologisation sur la santé et les économies réalisées : <https://www.binnenlandsbestuur.nl/ruimte-en-milieu/nieuws/meer-groen-in-wijk-scheelt-400-miljoen.6264279.lynkx>

Étude de la KU Leuven sur l'impact des grands arbres sur la santé :

<https://nieuws.kuleuven.be/nl/2022/een-oude-boom-kap-je-niet-ku-leuven-studie-toont-verband-tussen-grote-stadsbomen-en-menselijke-gezondheid>

Le lien entre l'exposition à la nature et la santé mentale à Vancouver, au Canada :

<https://open.library.ubc.ca/soa/cIRcle/collections/ubctheses/24/items/1.0377727>

Impact de la vue des arbres sur la santé physique :

<https://www.science.org/doi/10.1126/science.6143402>

¹⁴ <https://nbsi.eu/the-3-30-300-rule/>

couverture de 30 % de la canopée ; et chacun devrait vivre à moins de 300 mètres d'un espace vert public de minimum 1 hectare¹⁵. Concrètement, cela signifie que la nature urbaine doit être protégée et renforcée, et qu'il faut s'engager fermement en faveur du déminéralisation et verdissement. Cela devrait être décidé de manière participative et inclusive avec les citoyennes et citoyens, avec le soutien financier et législatif nécessaire du gouvernement.

5. Un meilleur accès à la terre pour les agricultrices et agriculteurs agroécologiques

Il est primordial d'encourager les pratiques agroécologiques - y compris biologiques- sur les terres. L'accès à la terre - par la location ou par l'acquisition- est un des obstacles principaux rencontrés par les agriculteurs et agricultrices agroécologiques. La spéculation foncière impacte les prix qui deviennent insensés et incompatibles avec la rémunération actuelle du monde paysan.

Il convient de **sécuriser les terres agricoles agroécologiques, d'encourager leur fonction nourricière et d'en renforcer l'accès via un cadre juridique et urbanistique adapté**. Il faut notamment mobiliser les terres agricoles publiques à cet effet ¹⁶ et doter les outils de gestion foncière d'un agenda environnemental en faveur de la biodiversité et du maillage écologique. Il faut également garantir - tout au long de leur vie professionnelle et jusqu'à leur départ en retraite - la protection, la stabilité et la succession des agricultrices et agriculteurs. La Belgique doit utiliser tous ses leviers possibles de redistribution - notamment ceux issus de la politique agricole commune (PAC)- afin de garantir l'accès à la terre pour le développement de l'agroécologie et de répartir les subsides de façon plus équitable.

6. Réduire significativement la taille du cheptel et adapter la consommation de produits d'origine animale en conséquence

Pour arriver à une production entièrement biologique et sans conflit entre alimentation animale et humaine sur notre territoire belge¹⁷ et en accord avec nos objectifs climatiques, il est **primordial de réduire la taille du cheptel** si nous voulons disposer de surfaces suffisantes de terres nourricières. Pour arriver à cet objectif, la production de viande uniquement nécessiterait d'être réduite de 83% à l'horizon 2050, dans un contexte où le taux d'auto-suffisance (rapport production/consommation) en viande serait de 100% et donc dans lequel la capacité d'exportation serait nulle¹⁸.

Cette **transition de la charge de bétail doit cibler avant tout les exploitations industrielles reposant exclusivement sur un élevage hors-sol et des densités fortes en bétail**. Elle doit être contrôlée et permettre une transition socialement et économiquement décente aux éleveurs et éleveuses. Elle pourra alors être financée par une nouvelle taxe sur les grandes entreprises agroalimentaires, les supermarchés et les banques qui portent une responsabilité majeure dans la crise agricole et alimentaire

¹⁵ https://www.jstor.org/stable/48512637?seq=1#metadata_info_tab_contents

¹⁶ <https://www.fian.be/2-3-Mobiliser-les-terres-publiques-pour-nourrir-les-territoires?lang=fr>

¹⁷ https://sytra.be/wp-content/uploads/2020/04/UCLouvain_Study_Livestock_Belgium_v191028.pdf

¹⁸ https://sytra.be/wp-content/uploads/2020/04/UCLouvain_Study_Livestock_Belgium_v191028.pdf

actuelle¹⁹. L'évolution vers une taille drastiquement réduite du cheptel belge implique également un moratoire sur l'implémentation de nouvelles fermes-usines, ainsi que sur l'extension de fermes-usines existantes.

Pour éviter que la baisse de production nette de viande et produits laitiers ne soit compensée par une augmentation des importations, il est **important qu'une telle réduction du cheptel s'accompagne de politiques fortes qui réduisent drastiquement la demande de produits d'origine animale** dans notre pays. Par ailleurs, il est nécessaire d'encourager la production et la distribution de protéines végétales tant dans la restauration collective que dans la grande distribution, notamment via la politique agricole commune ou via des projets dédiés au sein des stratégies alimentaires régionales.

7. Offrir dans toute la restauration collective et l'aide alimentaire une alimentation davantage végétalisée, produite localement, issue du circuit court et biologique et/ou agroécologique

Il faut stimuler la demande en repas végétalisés issus d'un mode de production agroécologique et/ou biologique, local et issus des circuits courts par le levier de la restauration collective (crèches, cantines scolaires et universitaires, hôpitaux, les maisons de repos) **et de l'aide alimentaire**, pour arriver sur le long-terme à 100% de la restauration collective et de l'aide alimentaire répondant à ces critères. D'ici à atteindre cet objectif, il nous faut un plan contraignant avec des étapes intermédiaires qui prennent en compte la réalité du terrain, et laisse le temps nécessaire à l'offre et aux producteurs et productrices concerné.e.s de s'adapter à cet objectif ambitieux, qui vise entre autre à stabiliser la demande pour leurs produits et, à terme, en augmenter leur part sur le marché. Par ailleurs, la restauration collective doit s'accompagner d'une réduction du grammage en viande ainsi que d'une offre qualitativement élevée d'alternatives à base de protéines végétales de manière systématique.

Pour garantir un véritable accès à l'alimentation de qualité pour tous et toutes, la Belgique doit s'inspirer d'autres pays européens qui ont mis en place **la gratuité des cantines scolaires comme en Finlande ou une progressivité des coûts de la restauration collective comme en France, qui est proportionnelle aux revenus des ménages et est de fait gratuit pour les familles les plus précarisées**. De plus, la transition de l'offre alimentaire de la restauration collective et des associations/institutions assurant l'aide alimentaire doit être soutenue par les pouvoirs publics tant financièrement que via la mise à disposition de consultant.es expert.es en marché public durable.

¹⁹ Aux Pays-Bas, le gouvernement étudie comment ces acteurs peuvent également contribuer financièrement à la lutte contre la crise de l'azote.
<https://nos.nl/collectie/13901/artikel/2455296-landbouwminister-wil-harde-stikstofafspraken-met-banke-n-en-supermarkten>

8. De la nourriture saine pour tout le monde : la sécurité sociale de l'alimentation²⁰

L'accès à une alimentation de qualité et nutritionnellement adéquate ne peut reposer uniquement sur les épaules des ménages, et l'adoption de modes de production agro-écologiques ne peut reposer uniquement sur les épaules des agricultrices et agriculteurs qui vivent des situations économiques difficiles actuellement.

Sur base d'une assiette large de cotisations et d'impôts, la sécurité sociale de l'alimentation permettrait de **démocratiser l'accès à une alimentation saine tout en soutenant les agricultrices et agriculteurs dont les modes de production respectent des critères de justice sociale, économique et environnementale**²¹. Le budget rassemblé permettrait également aux pouvoirs publics d'acquérir des ressources financières à destination des structures et initiatives offrant une alimentation de qualité afin de permettre l'adaptation de celles-ci à une demande croissante et en garantir l'accessibilité.

La redistribution du budget serait universelle, automatique (sans démarche supplémentaire requise) et mise en œuvre au moyen d'une **carte électronique alimentaire (ou en format papier nominatif)**. **Le montant s'élèverait à 150 euros par mois par personne (avec une allocation différenciée pour les personnes précarisées)**²². Un montant qui serait destiné uniquement à l'achat de produits officiellement conventionnés, soit justes, durables et issus de circuits courts. La mise en place du conventionnement et des critères qui y sont associés doit se faire de façon évolutive et démocratique.

9. L'énergie nucléaire n'est pas une option durable pour l'avenir

La durée de vie des deux centrales nucléaires de Doel et Tihange ne devrait pas être prolongée, ce qui signifie que **toutes les centrales nucléaires fermeront définitivement leurs portes d'ici 2025. Un report entraîne des coûts élevés mais n'offre aucune solution à la sécurité de l'approvisionnement**. Les centrales nucléaires belges sont en proie à un manque de fiabilité croissant depuis 2014, avec une année très basse en 2018. En outre, les négociations entre Engie et l'État belge montrent qu'une éventuelle extension de Doel 4 et Tihange 3 pourrait coûter très cher aux contribuables si la responsabilité des déchets nucléaires était transférée à l'État. C'est inacceptable. De plus, Engie ne donne aucune garantie sur la disponibilité des capacités et leur contribution à la sécurité d'approvisionnement reste donc hypothétique.

Un **nouveau test devrait tirer les leçons de la crise de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, en Ukraine**, afin d'identifier les risques de menaces extérieures, notamment le fait de causer intentionnellement des dommages aux composants critiques. Ces risques ne s'arrêtent pas complètement avec l'arrêt de la production d'électricité dans les centrales

²⁰ Jean-François Neven, Etude juridique exploratoire de la faisabilité d'une sécurité sociale alimentaire en Belgique, Centre de droit public et social de l'ULB, décembre 2022

²¹ Pour une sécurité sociale de l'alimentation. Par Jonathan Peuch, chargé de recherche et plaidoyer. <https://www.fian.be/Pour-une-securite-sociale-de-l-alimentation?lang=de#nh8>

²² Pour une sécurité sociale de l'alimentation. Par Jonathan Peuch, chargé de recherche et plaidoyer. <https://www.fian.be/Pour-une-securite-sociale-de-l-alimentation?lang=de#nh8>

nucléaires. Des **plans d'urgence nucléaire** tenant compte des expériences et des enseignements de Fukushima devraient également être mis en place. Dans ce contexte, la superficie totale de l'ensemble du territoire belge devrait être divisée en zones d'urgence et d'intervention nucléaire potentielles. Dans le même temps, il est nécessaire de mettre en place un **nouveau régime de responsabilité nucléaire**. Les exploitants de centrales nucléaires et les principaux fournisseurs devraient être tenus indéfiniment responsables du coût total d'une catastrophe nucléaire.

Enfin, le soutien au développement d'une nouvelle génération de centrales nucléaires devrait être interrompu. Ces réacteurs restent hypothétiques et, s'ils sont un jour réalisés, ils seront plus coûteux et plus dangereux que la génération actuelle. La recherche elle-même soulève également des questions, telles que les risques de prolifération nucléaire. Le réacteur au plutonium Myrrha devrait donc également être mis au rebut. En raison de la sensibilité à la prolifération, la transparence est nécessaire pour savoir quels pays ont eu accès à quelles informations.

10. Armes nucléaires en temps de guerre

La guerre menée par la Russie en Ukraine confronte l'Europe à une guerre destructrice à grande échelle qui provoque des souffrances humaines indicibles, bafoue les droits humains fondamentaux et entraîne une destruction importante de l'environnement. L'intégrité territoriale de l'Ukraine, les règles du droit international et les droits humains doivent être respectés.

En outre, l'aide humanitaire doit être renforcée de manière significative et urgente, y compris sous la forme d'une relance verte. Cela peut se faire par l'intermédiaire des institutions internationales et des États membres de l'Union européenne, mais également par des partenariats entre les villes et les municipalités qui peuvent fournir des solutions d'approvisionnement énergétique local à l'Ukraine afin de soutenir rapidement et efficacement la population. Les **investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité renforcent considérablement la robustesse et la sécurité d'approvisionnement du secteur énergétique**, tant à court qu'à long terme. La Belgique peut également apporter une contribution importante dans ce domaine.

La menace des armes nucléaires est à nouveau d'actualité. Après la fin de la guerre froide, les progrès accomplis en matière de **désarmement nucléaire** sont insuffisants. Les armes nucléaires sont illégales et la Belgique doit adhérer au traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TPNW), qui est entré en vigueur en 2021 et a déjà été signé par 92 pays. La modernisation des armes nucléaires B61 à Kleine Brogel au "modèle 12" est une amélioration significative des armes nucléaires à guidage de précision, leur conférant un caractère offensif. Cette escalade est contraire aux dispositions du TPNW. **Les armes nucléaires dans notre pays sont illégales et doivent être retirées.**

Après la fin de la guerre froide, on a également manqué l'occasion de **faire évoluer la grande Europe d'un système de défense collective entre deux blocs vers un système de sécurité collective**, conformément aux principes du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Aujourd'hui, la guerre de

la Russie en Ukraine nous en éloigne beaucoup. Pourtant, il est essentiel de commencer à travailler dès aujourd'hui sur des scénarios permettant de rendre possible un tel changement fondamental à l'avenir et, à long terme, d'offrir une perspective de paix en Europe. La Belgique doit prendre des initiatives pour diffuser cette vision et rendre ce changement possible à l'avenir.

11. Réforme fiscale: fiscalité équitable et respectueuse du climat

La fiscalité est en Belgique particulièrement injuste car elle repose en grande partie sur le travail et très peu sur le capital. Une réforme fiscale est indispensable pour que les épaules les plus larges contribuent à leur juste part et afin de générer les recettes nécessaires pour investir dans la transition. Rappelons que l'inaction climatique nous coûtera plus cher que les mesures à prendre pour décarboner la Belgique²³.

Une **taxation progressive doit couvrir l'ensemble de revenus, en exonérant les bas revenus, en instaurant un impôt progressif sur les revenus du patrimoine et mettre en place un taux effectif minimum d'impôt des sociétés**. Par ailleurs, la crise actuelle a permis des surprofits gigantesques pour certaines entreprises de l'énergie comme alimentaires, redistribués aux actionnaires dans un contexte de montée de la pauvreté et de crise climatique. Un **mécanisme structurel doit exister en cas de crises pour taxer les surprofits des secteurs avantagés**. Par ailleurs, la **remise de dividendes doit être couplée à un plan climatique** aligné avec l'accord de Paris et un **plan de transition juste** dans les industries qui vont perdre des emplois ou changer d'orientation dans la transition. Un **impôt sur la fortune (ISF) climatique** doit être mis en place pour taxer les actifs financiers qui participent à la crise climatique.

Les grands pollueurs doivent payer les dégâts causés de par le monde. C'est pourquoi nous proposons que les revenus issus de cette ISF climatique et de la taxation des surprofits servent à financer les pays touchés de plein fouet par le dérèglement du climat et au pacte logement/énergie.

Les **subsidés directs ou indirects aux énergies fossiles** - ce qui inclut à nos yeux les "voitures salaires" qui bien qu'électriques en 2026 reste un système injuste - doivent être entièrement **supprimés**, une suppression qui doit être discutée avec les organisations syndicales par secteur. Par ailleurs, les ménages qui bénéficient du tarif social et qui ne peuvent s'affranchir des énergies fossiles pour se chauffer ou pour leur mobilité par exemple doivent être soutenus pour réaliser cette transition.

12. Un bilan carbone obligatoire et feuilles de route climatiques obligatoires pour les grands pollueurs

L'approche actuelle vis-à-vis de l'industrie lourde et très polluante est à l'inverse de celle qui nous permet de construire une économie décarbonée. Afin de soutenir sa transition, l'industrie lourde reçoit jusqu'à un milliard d'euros par an en compensations, exemptions et

²³ La fraude fiscale représente par ailleurs 30 milliards d'euros perdus par an.

subventions diverses, mais ses émissions de CO2 ne diminuent pas. En fait, elles ont même légèrement augmenté ces dernières années.

Les entreprises comme Ineos et Borealis prévoient même de les augmenter de 10 % supplémentaires en construisant de nouvelles usines. Les mesures de soutien n'ont pas les effets escomptés et ne participent pas à la transition industrielle²⁴. C'est pour quoi nous devons rendre obligatoires **pour chaque entreprise de l'industrie lourde un bilan carbone ainsi qu'une feuille de route climatique (voir point 13), ..., incluant les émissions de gaz à effet de serre de portée globale 3 (émissions indirectes de CO2 en aval de la chaîne d'approvisionnement), avec un suivi indépendant pour vérifier l'efficacité des mesures prises**²⁵.

13. Mettre en place une politique fédérale et régionale de transition juste et de transition industrielle

Les activités liées aux combustibles fossiles seront systématiquement abandonnées au cours de la prochaine décennie à la lumière des objectifs climatiques convenus au niveau international. Cela pourrait logiquement signifier la fin de certains emplois. La transition climatique et énergétique soulève des tensions entre les dommages environnementaux, les efforts en faveur du climat et une transition équitable des travailleurs et travailleuses (rôle, nombre, compétences...). **Afin d'éviter des tragédies comme la fermeture des mines de charbon, une approche proactive est nécessaire et urgente.**

Pour bien coordonner cette transition industrielle de grande envergure, **il est important que les gouvernements fédéraux et régionaux élaborent ensemble un plan de transition équitable**. Un tel plan facilite la réalisation d'études fiables sur les emplois verts et locaux qui peuvent être créés et sur les moyens de formation (permanents et obligatoires) à développer à cette fin . Il est crucial que ces plans prévoient un soutien aux travailleurs et travailleuses des secteurs les plus polluants. La politique d'octroi de licences doit également contribuer à relever ces défis.

Il est également crucial d'obliger les entreprises à **élaborer des plans de transformation et des feuilles de route climatiques** concrètes : comment alignent-elles leurs activités sur les objectifs climatiques ? Ces plans doivent faire l'objet de discussions approfondies au sein des organes de consultation sociale afin que les employé.es soient étroitement associé.es à chaque étape du processus.

Il est crucial de décider très tôt de mesures prospectives telles que, par exemple, **un fond de soutien pour cette transition industrielle**. Un fond qui doit fournir des ressources suffisantes pour aider les salariés concernés, tout en maintenant leurs conditions salariales, à trouver un nouvel emploi ou à réorienter leurs compétences. Un tel fond de soutien devrait

²⁴

<https://www.greenpeace.org/belgium/fr/communiquede-presse/15928/exxonmobil-total-basf-borealis-ineos-ou-encore-arcelormittal-les-entreprises-energivores-en-belgique-recoivent-des-milliards-sans-vraie-baisse-demissions/>

²⁵ La délocalisation des emplois peut être évitée en partie grâce à l'introduction de la taxe d'ajustement à la frontière sur le carbone.

https://taxation-customs.ec.europa.eu/green-taxation-0/carbon-border-adjustment-mechanism_en

s'inscrire dans le cadre des plans plus larges pour une transition équitable pour les travailleurs et travailleuses.

14. Sortie du traité sur la charte de l'énergie et mise en place dans tous les accords commerciaux de clauses sociales et environnementales contraignantes

Le traité sur la charte de l'énergie (TCE), qui a fait l'objet de nombreuses discussions, permet à l'industrie des énergies fossiles de poursuivre un pays lorsque le gouvernement prend des mesures climatiques et environnementales susceptibles de nuire à ses futurs bénéficiaires. Les organisations environnementales et de nombreuses autres ONG se battent depuis des années contre ce traité qui donne un pouvoir illégitime aux entreprises actives dans les énergies fossiles et freine considérablement la transition énergétique. **Comme ses pays voisins, la Belgique doit en sortir.**

Par ailleurs, **l'ensemble des nouveaux traités commerciaux doivent contenir des clauses sociales et environnementales** qui soient contraignantes pour éviter que la Belgique se retrouve poursuivie devant des tribunaux d'arbitrage en cas de régulation en matière sociale et environnementale.

15. Des transports non polluants pour tout le monde, fin des subsides pour les aéroports régionaux et interdiction des vols en jets privés

L'utilisation de plus en plus fréquente des jets privés, transports de luxe, est responsable d'émissions de gaz à effet de serre équivalentes à celles de près de 40.000 voitures par an²⁶. Si leur utilisation est moindre en Belgique que dans d'autres pays, ils ont un impact significatif sur la pollution atmosphérique. Le "flight tracking" des jets privés des stars et milliardaires est d'ailleurs un nouveau révélateur de l'injustice climatique. La première étape consiste à **interdire les vols de jets privés et les vols courts pour lesquels une alternative de 6h de trajet existe.**

Les aéroports régionaux sont polluants, nocifs pour l'environnement et les riverains et coûtent beaucoup aux contribuables parce qu'ils ne peuvent que survivre grâce au soutien des pouvoirs publics. Un tel soutien avec l'argent des contribuables est inacceptable en période de crise climatique et sociale.

Les investissements dans les transports publics doivent être considérés comme la pierre angulaire de la mobilité inclusive et climatiquement neutre. La nouvelle vision 2040 pour le rail doit être mise en place en lien avec des investissements conséquents à tous les niveaux de pouvoir qui rattrapent le sous investissement de décennies et doit mener à une meilleure intégration avec les réseaux de transport public en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles. Cela nécessite donc également une expansion et une optimisation des transports

²⁶ Onderzoek van CE Delft i.o.v Greenpeace Nederland, octobre 2022.
<https://www.greenpeace.org/nl/greenpeace/54981/onderzoek-ce-delft-steeds-meer-vluchten-met-privé-jets-terwijl-schiphol-moet-krimpen/>

en tram et en bus de De Lijn, de la STIB et du TEC, avec une offre bien connectée et de préférence une structure tarifaire unifiée. Des transports publics accessibles sont essentiels pour lutter contre la pauvreté en matière de transport²⁷. Investir dans ce secteur permet également de réduire les coûts de santé à long terme et les émissions de gaz à effet de serre.

16. Interdiction de la publicité fossile - des entreprises fossiles et des produits les plus polluants

Nous plaidons pour une interdiction. Cette dernière vise à **interdire la publicité des entreprises qui exploitent et fournissent les énergies fossiles, mais aussi celle des entreprises impliquées dans les transports aériens, routiers et par voie d'eau alimentés par des énergies fossiles** (à l'exception des transports publics). On parle aussi bien de publicité directe que de sponsoring d'événements (culturels, sportifs, etc.). Entre-temps, il est très clair que l'autorégulation visant à contrer, par exemple, l'écoblanchiment ou la publicité mensongère a atteint ses limites.

17. La création d'un parlement permanent citoyen

La gouvernance climatique doit aussi se démocratiser en y intégrant la mise sur pied d'un parlement citoyen au niveau fédéral et flamand. L'expérience a eu lieu ou est en cours à Bruxelles et en Wallonie. L'idée est de **réunir 101 citoyennes et citoyens représentatifs de la population belge avec des expert.es pour élaborer des mesures environnementales ambitieuses qui sont ensuite soumises aux parlements compétents**. Le Parlement citoyen sert donc à renforcer (et non à remplacer) les parlements existants et la participation par le biais de la société civile et peut créer un soutien pour des mesures nécessaires, mais controversées, dans lesquelles les responsables politiques ont plus de mal à s'aventurer. Elle peut apporter une réponse puissante à l'urgence écologique en favorisant une participation accrue des citoyennes et citoyens.

18. Une loi spéciale climat

La gouvernance climatique en Belgique n'incite pas à la coordination entre les entités. **Il est crucial que dans les années à venir, les régions, le niveau fédéral et les communautés travaillent ensemble de manière coordonnée et ambitieuse**. En s'inspirant de la loi européenne et des dernières données scientifiques - qui demandent une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 65% d'ici 2030 - il faut que la Belgique se dote d'**une loi spéciale sur le climat qui permette d'entériner une vision à long terme nationale, accompagnée d'objectifs intermédiaires clairs**, et qui assure une amélioration substantielle de la gouvernance climatique belge.

²⁷ Durabilité et pauvreté. Rapport biennal 2018-2019. Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. P. 67-74.
<https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2019/12/Durabilite-et-Pauvrete-Rapport-bisannuel.pdf>

Sur la base des lois, décrets et ordonnances existants ou ceux à adopter pour les entités qui n'en disposent pas encore, **des budgets carbone annuels** doivent être instaurés afin que les gouvernements rendent compte annuellement de l'avancée de leur action, lors du vote du budget. Par ailleurs, comme en France, un observatoire indépendant - qui pourrait être le Bureau du Plan - doit analyser ex ante et ex post les mesures proposées pour mesurer leurs impacts sur nos émissions directes et indirectes, ainsi que le respect des engagements pris.

19. Des critères clairs pour limiter l'influence des lobbys fossiles sur les politiques publiques

La puissance des lobbys, le manque de transparence et les conflits d'intérêt minent notre démocratie. Tant au niveau européen que dans les autres niveaux de pouvoir, **les lobbys et entreprises fossiles ne devraient pas avoir de badges de lobbyistes**. Une régulation semblable à celle sur le tabac devrait exister pour éviter les conflits d'intérêt²⁸ et les réunions avec les lobbys et entreprises fossiles devraient être strictement limitées et répertoriées (avec des notes de réunion transparentes accessibles sur demande). Par ailleurs, aucun événement politique ne devrait être sponsorisé par ces entreprises.

20. Moratoire sur l'extraction minière en haute mer et une vision d'économie circulaire à long terme

La Belgique doit renforcer son rôle en tant que "Blue Leader" en appliquant un moratoire à l'exploitation minière dans les hauts fonds marins. Cette démarche s'inscrit dans la lignée de la volonté de la Commission européenne qui plaide, dans la Stratégie de l'Union en matière de biodiversité, pour que les minéraux sur les sols marins ne soient pas exploités tant que l'impact de l'exploitation des fonds marins sur le milieu maritime, la biodiversité et autres activités humaines n'ait pas été suffisamment étudié et que les risques réels soient connus²⁹.

Nous demandons à la Belgique *a minima* qu'elle déclare un moratoire comme la France l'a fait, voire qu'elle interdise l'exploitation des fonds marins.

Notre pays doit développer **une stratégie active et innovante en faveur de l'économie circulaire (y compris les minéraux)**. Une telle stratégie soutient la transition écologique et ne poursuit pas une économie extractiviste nuisible aux personnes et à la nature.

²⁸ Nos demandes plus détaillées portées par une campagne européenne se trouve ici : https://uploads-ssl.webflow.com/605b60ab53fde0b68d56a333/63c813422f96604615d07b6c_What%20does%20fossil%20free%20politics%20look%20like.pdf

²⁹ Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité économique et social Européen et au Comité des régions. Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52020DC0380&from=EN>



Ces 20 mesures représentent les mesures clefs que Greenpeace vous soumet.

En tant qu'organisation de justice environnementale, nous sommes par ailleurs solidaires d'autres revendications portées par des plateformes, coalitions et mouvements qui luttent contre les discriminations et injustices au quotidien.

En effet, nous soutenons:

- *la demande portée par de nombreux acteurs pour une régularisation des sans papiers qui vivent en Belgique dans une situation de non droits,*
- *les demandes portées les mouvements féministes qui visent à renforcer les dispositifs pour l'égalité et l'équité des femmes ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes,*
- *les demandes portées par les mouvements antiracistes et décoloniaux pour lutter contre le racisme qui touchent les personnes racisées ainsi qu'une décolonisation de notre société,*
- *les revendications portées par le mouvement LGTBQIA+ qui visent à lutter contre toutes formes de discriminations envers les personnes LGTBQIA+ et leur invisibilité.*

GREENPEACE